Pour citer cet article :

Mauroux-Fonlupt (Marie), "Une inspectrice chez les filles", in *Elles ont épousé* l'Education Surveillée. Educatrices et femmes d'éducateurs il y a cinquante ans, CNAHES, l'Harmattan, 1999.

Une inspectrice chez les filles

Marie Mauroux-Fonlupt (Carnet)

Ce texte a été rédigé, à partir des carnets qu'elle tenait à l'époque, par Marie Mauroux-Fonlupt, inspecteur de l'Education surveillée de 1946 à 1977 et chargée à ce titre du contrôle des établissements privés s'occupant de filles. Il est à l'image de son auteur (Frétillon chez les éclaireuses) vif, incisif et dépourvu de discours superflus. Il se présente dans le même format de carnet.

I. Avant l'Education Surveillée

- Enfance. Née en 1910, seconde de huit enfants. Parents très jeunes, mariés à 22 et 24 ans en 1908. Père avocat, mère professeur de lettres au lycée de Brest. A trente ans, avaient sept enfants. Après le troisième, ma mère quitte l'enseignement et « élève » ses enfants, y compris scolairement : guerre de 14-18. Les deux aînés entrent aux lycées de Strasbourg en sixième et septième en 1919. Nous ferons toutes nos études dans ces lycées.
- Ecole de Formation Sociale de Strasbourg. Jardinière d'enfants. Vocation certaine : à 13 ans je lisais la Revue d'Education, abonnement de ma mère. Deux ans d'études, puis un an de spécialisation à Bruxelles.
- Institut Decroly : centre de formation pour éducateurs de déficients et centre de rééducation / éducation pour enfants déficients. Population mixte
- Ecole de Mademoiselle Descoedres : déficientes, filles.
- Ecole Decroly: enfants normaux, population mixte.
- Pendant 4 ans, ma classe de déficients à Strasbourg. Population : uniquement des enfants de milieux intellectuels, médecins,

professeurs, car rien n'existait pour eux dans l'enseignement officiel.

• Scoutisme. Entrée à 13 ans, en 1923. La FFE (Fédération Française des Eclaireuses) : apport extraordinaire. M'a profondément marquée, comme beaucoup de jeunes de ma génération. Formation de la personnalité par la loi des Eclaireuses : très exigeante pour soi, ouverte sur les autres.

II. A la direction de l'Education surveillée

- A l'arrivée. Premier apprentissage : les prix de journées, le plan comptable, etc. Pas de bureau, une table dans un couloir.
- Un très grand nombre d'établissements de filles et tous inconnus, environ 80 établissements :
- 31 Bon Pasteur (maison mère Angers)
- 14 Refuges (maison mère à Chevilly Larue)
- 17 divers religieux : congrégations ou communautés comprenant de 1 à 3 établissements. Le Dorat, Institution Anjorrant, La Miséricorde, Providence, Soeurs Bleues de Castres, Prado (maison mère à Lyon), Anglet, Diaconesses, Armée du Salut, etc.
- 11 divers laïques, surtout des associations départementales (Dordogne, Ille et Vilaine, Meurthe et Moselle, Gironde, Loire Atlantique), et oeuvres privées (Oeuvre Libératrice, La Tutélaire, etc.).

Découverte des établissements

- Voir les valeurs pédagogiques. Le plus souvent, les méthodes étaient plus corrective qu'éducatives ; parfois, c'était le contraire pour les grandes congrégations, surtout B.P.A. et Refuge, du à la formation des religieuses.
- Vie de l'internat. Formation scolaire pour toutes, et professionnelle (très difficile) pour certaines. Il n'y avait que des ateliers classiques : couture, broderie, etc., et les activités d'entretien des locaux (buanderie, travaux pour extérieur).

Exemple : elles brodaient les trousseaux pour les milieux riches, des travaux d'aiguille très fins mais elles étaient très pauvrement vêtues (sous vêtements en gros tissus).

Il fallait aller vite, faire beaucoup d'inspections en peu de temps, pour connaître rapidement tous les établissements.

Exemple, du 14 février au 2 mars 1946, inspection (cf. Carnet de voyage) :

- Visites des établissements, au tribunal et parquet, maisons d'arrêt, service social, etc., puis préparation des rapports.
- Retour à Paris, rédaction des rapports, préparation des inspections suivantes,
- et nouveau départ le 21 mars.

Je n'avais plus de mari, pas d'enfants. Je donnais tout mon temps à l'Education surveillée.

III. L'inspection

Nous n'avions aucune directive : c'était l'inconnu. Nous n'avions donc aucun plan de travail. Chacun s'est fait le sien, d'après son tempérament, sa personnalité.

Préparation au ministère

• Connaître ce qu'on pouvait : utilisation des rapports annuels des établissements et les dossiers du bureau des « oeuvres privées ». Voir ces dossiers/rapports sur 2 ou 3 ans (au début, seulement une année de recul), pour voir l'évolution, méthodes et effectifs.

Les locaux, la visite

- Petit à petit on comprend.
- Il faut voir en premier ce qu'on pourrait modifier dans le temps et qui est important pour les jeunes (les repas, donc la cuisine : les menus, assister à la préparation et goûter). En cuisine, je regardais le cahier de menus. Attention à la répétition du même menu tous les lundis, etc. Cela coupe l'appétit.

- Puis l'hygiène des locaux : dortoirs, toilettes (respect de l'intimité : par exemple, dans un établissement, pas de séparation entre les bidets). S'assurer de la possibilité d'une propreté totale.
- La formation : scolarité (assister aux cours), et ateliers : les voir, se faire expliquer par les jeunes (intérêt pour elles et moi).
- Enfin les loisirs : récréations, sports, contacts extérieurs. En 1946, les jeunes jouaient très peu. Se promenaient, bavardaient, puis ballon, etc. Peu ou pas de relations avec les familles.

Sur place, dans les établissements, j'ai vite compris qu'il ne fallait pas commencer par entrer dans le bureau, et discuter avec les responsables, mais commencer immédiatement « l'inspection », me rendre dans les locaux ou étaient les jeunes.

De l'importance de circuler dans l'établissement.

Par moment, je m'arrêtais dans mon travail administratif et posais la question : « Que font les élèves ? » Si elles étaient en récréation, au goûter, etc., j'arrêtais et allais les voir. Cela me semblait très important pour sentir l'esprit, l'atmosphère. Lorsqu'elles étaient en récréation et jouaient au ballon, par exemple, j'entrais dans une équipe. Le soir, je chantais avec elles.

Le personnel

- L'encadrement était uniquement féminin. En 1946, le seul homme était l'aumônier, ... en soutane ! Et souvent, le personnel était uniquement congréganiste. Le personnel laïc était le « personnel de service » : aide/cuisine, lingerie, buanderie, mais souvent aussi un « tiers-ordre », comme « les Madeleines », ou d'anciennes restées dans l'établissement.
- Les relations inspection-personnel. Les premiers contacts n'étaient qu'extérieurs, administratifs : le registre matricule, les dossiers des mineures, la comptabilité.

Puis la pédagogie s'insère en abordant les problèmes d'élèves : caractères difficiles, révoltes, fugues, mauvais esprit. On cherche

l'origine. Souvent les éducatrices n'étaient pas au courant (ou trop peu) du passé des élèves.

Au début, je ne rencontrais que la supérieure, l'économe, puis les maîtresses de classes et les autres membres du personnel.

Je voulais faire sentir aux services leur importance face aux élèves. Par exemple, hors du groupe, avec une fille nerveuse, caractérielle, se créaient des contacts/relations avec un non éducatif (la force de la cuisinière seule).

- Rôle de l'inspecteur (résumé)
- Rôle de contrôle : gestion, fonctionnement.
- Pédagogue : a un projet pédagogique à faire comprendre à l'établissement, d'où nécessité de faire adhérer à ses vues, sans autoritarisme.

Exemple : établissement avec cellules, discipline trop ferme. Rechercher une action possible avec et sur les élèves avec éducatrices : façon de valoriser, récompenser, etc.

Personnellement, en fin d'inspection, je faisais les conclusions de ma visite avec le personnel administratif, éducatif. Echange de vues, quelques directives urgentes et ce qu'elles retrouveraient dans mon rapport.

Les élèves

Relations

Presque toujours sans problème. Les filles étaient contentes de voir quelqu'un d'extérieur, en civil.

- Mes moments privilégiés
- Les récréations : je venais avec elles, me mêlais à leurs jeux (ballon prisonnier, grande vogue, car jeu qui, à l'époque, était joué à l'extérieur des structures éducatives. C'était donc, pour elles, un lien avec le monde extérieur).
- Les veillées : chants, ceux qu'elles savaient, plus un que je leur apprenais. C'était toujours le même. Le refrain « Même le plus noir

nuage a toujours sa frange d'or » (dynamisme et espoir), leur permettait un regard vers l'avenir, positif.

- Les repas : je les prenais avec elles, au réfectoire. Leur apprenais le pliage des serviettes. Etions par tables de six ou huit.

- Réunions : avec toutes les élèves confiées par décision de justice. Après avoir vu les dossièrs, je prenais des notes. Je leur expliquais les différents textes, le rôle du juge des enfants dans les décisions, etc.

* Loi du 24 juillet 1889 : déchéance de la puissance paternelle : mesure de protection. Assez bien acceptée.

* Ordonnance du ler septembre 1945 : correction paternelle : « sujet de mécontentements très graves » = très révoltées. Surtout lorsque l'on sait que très souvent le viol/inceste est à l'origine du placement. Elles étaient des « victimes » et pouvaient l'exprimer.

* Décret du 30 octobre 1935 : *le vagabondage*. En fait, prostitution. Souvent elles pensaient que cela entrait dans le cadre de leur liberté, leur choix.

* Ordonnance du 2 février 1945 : les mineurs délinquants. Leurs réactions étaient souvent : « pour un si petit vol, une si longue punition », et aussi, faisaient référence à « ceux qui n'étaient pas pris », etc.

Le plus difficile était de leur faire admettre qu'elles avaient été placées pour leur bien : parallèle entre là où elles en étaient en arrivant ... et à présent.

Mais souvent ces discussions les apaisaient aussi : j'étais frappée par la peur du « casier judiciaire ». La question était très souvent posée, et toujours mal connue.

Ces trois premiers textes, qui devaient être expliqués, ont été regroupés dans l'ordonnance sur l'Assistance Educative du 23 décembre 1958. Buts : protection, assistance, surveillance,

-En résumé, l'inspecteur a aussi un rôle d'information, un devoir d'écoute :

disponible aux questions de jeunes et réponses nettes,

- parfois médiateur entre les adultes et les élèves.

IV. Retour à la direction

Rapport oral au directeur

• Entretien sur l'établissement. Résumé de ce que j'ai dit précédemment, concernant la marche générale de l'établissement. Précisions sur les raisons pédagogiques des directives urgentes à mettre en oeuvre - qui n'engagent pas la direction.

• Si utile, mise au courant de problèmes graves qui n'entreront pas dans le rapport écrit. Et, à sa convenance, note écrite ou pas.

Rapport écrit

- Rapport des visites faites aux autorités judiciaires et administratives : Cour d'Appel, Tribunal pour enfants, juge et ses services, le Parquet, etc. ainsi qu'aux services départementaux avec discussion éventuelle des prix de journée.
- Rédaction du rapport. Certains sujets exposés après directives du directeur. Largement diffusé à l'intérieur et à l'extérieur de la Direction. L'établissement en a toujours connaissance indirectement : en général par le juge des enfants.

Conclusion sur le rôle de l'inspecteur :

« La fonction essentielle que doit assumer l'inspecteur s'applique non seulement à la gestion et au fonctionnement du service inspecté, mais encore, et surtout, à la pédagogie, aux techniques et aux conceptions qui président à la rééducation des mineurs qui y sont admis ».

Note au directeur concernant le service d'inspection, après rapport, année 1965.